



Déclaration UNSA Education Comité Technique Spécial Départemental du 20 juin 2014

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, messieurs, les membres du CTSD,**

Ce CTSD a pour objet de traiter les mesures d'ajustement de carte scolaire dans le premier degré. Comme chaque année, l'UNSA Education déplore que ce soit les postes non pourvus des RASED, faute de candidats formés, qui servent de variable d'ajustement.

L'UNSA Education relève aussi que, dans un contexte de dotation significative et attendue depuis de longues années de disette, de nombreuses écoles de la Loire sont en attente d'un enseignant supplémentaire pour la rentrée 2014.

Malheureusement, comme nous l'avions annoncé, cette dotation positive a seulement permis d'accompagner la poussée démographique dans notre département, ne permettant pas réellement l'amélioration des conditions d'enseignement de nos élèves.

A ce sujet, les documents préparatoires à ce CT font apparaître une petite dizaine de cas, l'UNSA Education en a relevé au moins une quinzaine supplémentaire. Et que dire des élèves relevant des CRI ou du dispositif des enfants du voyage qui ne sont plus ou pas pris en charge, faute de moyens suffisants ?

Le Ministère de l'Education Nationale, et vous-même, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, lors du CDEN d'avril dernier, avez affirmé votre priorité donnée à l'accueil des enfants de moins de trois ans.

L'UNSA Education s'étonne de la réponse de certains IEN qui ne prennent pas en compte la scolarisation des moins de 3 ans au seul motif que les parents ne fassent le choix de ne les scolariser que le matin certes, mais de manière régulière. Les écoles privées du département sont-elles soumises à la même vigilance alors qu'elles ne proposent qu'un accueil qui, par ailleurs, n'est pas assuré par des enseignants ?

Autre point : dans la nébuleuse actuelle de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, l'UNSA Education souhaite que les décisions provisoires qui seront prononcées à l'issue des instances paritaires le soient dans le souci d'accompagner les écoles et les communes, dans des conditions de travail acceptables pour les élèves et les personnels enseignants.

Enfin, le Ministère a publié récemment une circulaire notifiant par dotation académique le nombre de contrats aidés, qui serait amputé de 100 postes pour l'Académie de Lyon.

Quelle sera la déclinaison sur notre département ? Nous souhaitons aussi connaître, par type de contrat, le nombre de personnes recrutées ou maintenues, en tant qu'AVS ou EVS.

L'UNSA Education rappelle la nécessité du maintien de ces personnels qui participent au bon fonctionnement des écoles.